



RÈGLEMENT DE CONSULTATION

ACCOMPAGNEMENT

Championnats du Monde World Para Athletics – WPA Paris'23.

*Paris 2023 World Para Athletics Championships
8-17 juillet 2023 – Stade Charléty (Paris 13^{ème})*

Sommaire

1. Présentation Générale de la Fédération Française Handisport
2. Présentation des Championnats du Monde World Para Athletics WPA PARIS'23
3. Les objectifs principaux
4. Description du besoin
5. Calendrier de la procédure
6. Modalités de réponses à la consultation
7. Contenu des offres
8. Modalités de sélection
9. Annexes

1. Présentation Générale de la Fédération Française Handisport (FFH)

La Fédération Française Handisport (FFH) dénommée en tant que telle depuis le 09 Janvier 1977, a été fondée le 13 Juillet 1963 à Paris et est reconnue d'utilité publique depuis 1983.

Elle a pour objet notamment :

1. L'organisation, le développement, la coordination et le contrôle de la pratique des activités physiques et sportives, au profit des personnes atteintes d'un handicap physique et/ou sensoriel, ainsi que des manifestations inhérentes à cette pratique en France, sur le territoire métropolitain, dans les départements et territoires d'Outre-mer. Pour ce faire, elle s'appuie sur des Comités Départementaux et Régionaux, constitués en associations, ainsi que sur plus de 1400 associations dûment affiliées.
2. La formation et le perfectionnement des cadres techniques, des juges et des arbitres des disciplines sportives au profit des personnes handicapées.
3. La représentation des associations et comités adhérents auprès des pouvoirs publics, des organismes sportifs nationaux et internationaux et la défense de leurs intérêts moraux et matériels.

4. L'incitation à la création d'associations et de comités ainsi que leur promotion.

La Fédération Française Handisport est :

- Membre du Comité Paralympique et Sportif Français
- Membre du Comité National Olympique et Sportif Français
- Membre du Comité International Paralympique

La Fédération Française Handisport contribue à l'égalité des chances dans la pratique physique et sportive, que ce soit en loisir ou en compétition pour toutes les personnes atteintes de handicap physique et/ou sensoriel. Elle revendique trois valeurs essentielles que sont :

La SINGULARITÉ

Il est essentiel de prendre en compte les particularités du pratiquant. Nous l'accueillons pour qu'il puisse bénéficier d'une offre sportive sécurisée et adaptée à ses capacités. En cela, nous nous appuyons sur le principe de compensation des conséquences du handicap, pilier central de la loi dite « pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » du 11 février 2005.

L'AUTONOMIE

Les bienfaits du sport, dans le parcours de vie d'une personne en situation de handicap, permettent de développer ses capacités physiques et d'améliorer son indépendance. Nous accompagnons les pratiquants vers une pratique la plus libre possible.



L'ACCOMPLISSEMENT

L'accomplissement par le sport permet d'améliorer l'estime de soi et de mieux appréhender sa place dans la société. Nous offrons au licencié, selon ses aspirations et son rythme, une implication adaptée au sein du mouvement (performance, plaisir, évasion, santé, convivialité, encadrement, arbitrage...)

2. Présentation des Championnats du Monde World Para athletics WPA PARIS'23

Après avoir organisé cette compétition avec succès en 2002 à Villeneuve d'Ascq, puis à Lyon en 2013, la France et sa capitale ont obtenu l'organisation des prochains **Championnats du Monde World Para Athletics (WPA) du 8 au 17 Juillet 2023 à Paris.**

Porté et organisé par la Fédération Française Handisport (*FFH*), cet événement de portée mondiale se déroulera au **stade Charléty**, théâtre du traditionnel Grand Prix International WPA, le Handisport Open Paris (*HOP*).

Sous l'égide de l'instance internationale WPA, et confiés à la FFH qui a constitué un Comité d'Organisation des Mondiaux d'Athlétisme Paralympique (COMAP PARIS'23), les prochains Championnats du Monde d'Athlétisme de Paris 2023, seront un événement majeur du calendrier paralympique.



Cet événement marque le retour en France de la deuxième plus grande compétition paralympique internationale après les Jeux, un signal fort à seulement un an des Jeux de Paris 2024.

1 500 athlètes et plus de 800 officiels et membres des staffs, venus de 120 pays, sont attendus sur la piste du mythique stade Charléty, pour 10 jours d'épreuves, ouvertes aux sportifs handisports et sport adapté. Qu'ils soient paraplégiques, déficients visuels, amputés, atteints de paralysie cérébrale, déficients intellectuels ou en situation de handicap psychique, tous participeront pour remporter l'une des 217 médailles d'or décernées.

Côté organisation, près de 2 500 bénévoles, 200 juges et officiels seront présents chaque jour pour faire vivre l'événement et plus de 11 000 repas seront servis quotidiennement.

La FFH et le COMAP souhaitent faire de ces Championnats du Monde PARIS'23 une édition marquante aux standards d'accueil élevés, valorisant une médiatisation amplifiée et une expérience spectateur au plus près des exploits sportifs.

PARIS'23 en chiffres

120 nations

1500 athlètes

800 membres des staff et techniciens

200 juges et officiels

2500 bénévoles par jour

3. Les objectifs principaux

À un an des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, Paris 2023 World Para Athletics Championships, constituera LE rendez-vous déterminant pour l'élite mondiale des athlètes paralympiques et portera plusieurs enjeux majeurs pour le mouvement handisport, l'athlétisme et le paralympisme : particulier :

1/ Faire connaître l'événement et le faire vivre auprès du plus grand nombre

- Convertir les 300 000 billets en vente,
- Présenter le programme des 10 jours de compétition,
- Présenter les épreuves & classifications de manière vulgarisée pour en faciliter la compréhension et les enjeux,
- Présenter les athlètes français mais aussi ceux des nations accueillies pour créer une proximité et un attachement,
- Présenter les animations festives et sportives offertes au public autour de la compétition (Village sportif, RSE et partenaires).

2/ Démontrer le haut-niveau de pratique du para athlétisme

- Démontrer la rigueur et la performance nécessaires à la pratique de haut niveau
- Présenter les spécificités d'entraînements liées au para athlétisme
- Axer la communication autour de la performance et non du handicap

3/ Faire rayonner le handisport à travers cet événement international

- Susciter des vocations, des rêves et des objectifs auprès des personnes en situation de handicap à travers une expérience spectateur unique,
- Acculturer le grand public francilien et national, à l'athlétisme handisport et plus largement au Paralympisme,
- Accroître la notoriété du handisport auprès des cibles identifiées et contribuer à faire rayonner la pratique sportive pour tous, et ce sur l'ensemble du territoire français
- Assoir le positionnement et le savoir-faire de la FF Handisport dans le « paysage » des organisateurs d'événements internationaux sur le sol français,
- Démontrer l'expertise, la plus-value et la singularité de la FFH dans la proposition de valeur en matière de sport pour les personnes en situation de handicap
- Initier le grand public au para athlétisme à seulement 1 an des Jeux de Paris 2024.

4/ Asseoir l'événement comme organisation responsable

- Soutenir le positionnement RSE de l'événement en axant sur le programme Héritage (Legacy) voulu par la FFH,
- Mettre en valeur le forum de l'emploi : un événement dans l'événement visant à mettre en lien des personnes en situation de handicap et des entreprises pour faciliter l'embauche de ces dernières.

Cette liste n'est pas exhaustive et pourra être enrichie d'ici à la tenue de l'événement.

4. Description du besoin

La présente consultation vise à sélectionner **une agence événementielle pour l'accompagnement de l'événement WPA Paris'23.**

La prestation sur laquelle le(s) candidat(s) devra/devront répondre se décompose selon deux volets comme ci-dessous :

- Soutien à la coordination/planification :
 - Soutenir la planification générale de l'événement (s'assurer que les jalons soient bien respectés)
 - Création et mise à disposition d'outils : masterplanning, matrice d'activation des espaces, matrice de populations
 - Organisation des Comités Projet (rythme à déterminer) pour s'assurer de la bonne avancée de l'ensemble des sujets
 - Optimisation budgétaire

- Gestion de fonctions opérationnelles :
 - Service aux délégations :
 - Conception stratégique et opérationnelle du plan hébergement pour cette population :

Dans le cadre des Mondiaux 2023 les enjeux liés à logistique humaine sont cruciaux. L'événement va drainer 2000 à 2500 athlètes et staff, sur un minimum stay de 15 jours soit environ 35 000 nuitées. Plusieurs enjeux pour ce grand événement :

- Respecter le cahier des charges de WPA
- Sourcer et sécuriser les contingents selon les besoins de l'événement
- Répondre aux besoins d'accessibilité PMR
- Négocier les tarifs, les CGA et garantir une contractualisation avantageuse pour le CO / hôteliers
- Calibrer un plan d'hébergement au plus haut standard qualité, digne des plus grands GESI
- Planifier un dispositif restauration adapté aux attentes des athlètes en lien avec les timings de compétition
- Maitriser les coûts pour le CO en optimisant les ajustements de réservations des différentes populations
- Déployer un dispositif humain efficient permettant une image toujours plus positive des événements de la FF Handisport (accueil et aide à l'installation, desk hôtels, ...)

- Conception stratégique et opérationnelle du plan transport pour cette population :

La thématique transport sera une fonction centrale de l'événement de par les volumétries et spécificités liés au transport des athlètes. Notre intervention se focalisera notamment sur :

- Respecter le cahier des charges de WPA
 - Calibrer un dispositif transport adapté, fiable et sécurisé
 - Négocier les tarifs, les CGA et garantir une contractualisation avantageuse pour le CO
 - Planifier en phase amont puis piloter la fonction transport durant l'événement : définition des plannings, gestion des flux en fonction de différents critères (besoins par type de véhicules, par type de matériel, effectifs par hôtel, programmation sportive, localisation des hôtels, trafic,...)
 - Maitriser les coûts pour le CO en optimisant en temps réel le dispositif transport et les ajustements
 - Déployer un dispositif humain efficient (accueil aéroports/gare, régulateurs, desk sur site, ...) afin de permettre un niveau de prise en charge sur mesure et sans mauvaise surprise
-
- Lien et accompagnement de l'organisateur pour la partie restauration.
 - Elaboration de plan d'action.
 - Choix des prestataires.

- Aménagement :
 - Définition des besoins et planification du projet
 - Diagnostic et audit de Charléty
 - Relations exploitants
 - Création des plans
 - Création de la matrice des espaces (pour garantir l'exactitude des besoins)
 - Définition des besoins en fluides et mise en œuvre ·
 - Rédaction et pilotage des consultations
 - Analyse des offres
 - Recommandations
 - Construction et mise en œuvre du planning de montage
 - Coordination des prestataires en phase de planification et en phase événement
 - Interface avec les autres fonctions opérationnelles du projet
 - Pilotage du déploiement opérationnel et repli
 - Pilotage et suivi budgétaire

- Protocole VIP :
 - Processus d'invitations :
 - Création d'invitations (design)
 - Création de listes d'invités : invitation de personnalités/autorités locales, départementales, régionales, nationales...
 - Gestion des retours
 - Parcours client :
 - Repérage des lieux / Identification des accès
 - Concevoir le parcours des clients
 - Informations générales à destination des invités
 - Création de programmes
 - Gérer l'arrivée des invités
 - Accueil sur site via des desks d'accueils dédiés
 - Placement protocolaire selon plan de tribune officielle via hôtesse ou volontaires pour placement
 - Coordination des temps protocolaires

- Sécurité / Sureté / Relation Préfecture

L'ensemble des sujets liés aux dispositifs Sureté / Sécurité sont toujours extrêmement sensibles. Les étapes clés doivent être menées de façon précises :

- Concept opérationnel de Sécurité
- Plan de flux, plan de zoning accréditation, plan de positionnement des personnels de sûreté et d'accueil, plan de barriérage
- Planning horaires des personnels de sécurité incendie, sûreté, accueil, médical, secours
- Documentations relatives à l'appel d'offre de la prestation de sécurité pour trouver les prestataires pour assurer ce service (CCTP, CCAP, RC, pièces financières, estimation budgétaire)
- Rédaction des dossiers techniques pour l'obtention des autorisations administratives et légales, déclaration de manifestation
- Contrôle qualité et bilan

- Protocole Sanitaire :
 - Recueil des directives et orientations des pouvoirs publics
Elaboration et proposition d'un Protocole Sanitaire qui sera soumis à la validation de l'État Le terme de Protocole Sanitaire regroupe l'ensemble des mesures destinées à préserver la sécurité sanitaire des participants, ce qui comprend, sans s'y limiter :
 - Les procédures de test
 - Le contrôle des dispositifs tels que les pass sanitaire ou pass vaccinal
 - L'isolement des participants et les mises en « bulle »
 - Les mesures de distanciation et gestes barrières
 - Les procédures de prise en charge des cas de COVID parmi les participants
 - Le dispositif d'information des participants

5. Calendrier de la procédure

Le calendrier de la procédure de consultation est le suivant :

- Déploiement du règlement de la consultation : **12 juillet 2022**
- Réception des propositions au plus tard : **25 août 2022**
- Si nécessaire, une soutenance orale des candidats short-listés pourra être organisée (présentation de l'offre du candidat + questions et réponses – durée 1 heure environ) : **19 septembre 2022**
- Décision et information aux candidats retenus et non-retenus : **23 septembre 2022**
- Mise en activation du partenariat et début de la collaboration : **3 Octobre 2022**

NB : L'équipe WPA PARIS'23 se réserve la possibilité de faire évoluer tout ou partie du calendrier de la procédure et en informera les candidats, le cas échéant. Une phase de négociation restreinte, avec le ou les candidats, pourra, selon sa durée, décaler d'autant le calendrier prévisionnel de la consultation.

6. Modalités de réponses à la consultation

Les candidats sont invités à répondre à l'appel à candidatures en fournissant une offre budgétaire détaillée, à envoyer à l'adresse : m.wieja@handisport.org. La réponse à la consultation devra être retournée pour le **25 août 2022** au plus tard.

Toute question concernant le contenu du présent cahier des charges devra être envoyée à l'adresse suivante : m.wieja@handisport.org avant le **12 août 2022**. La FFH et le COMAP WPA PARIS'23 s'efforceront de répondre aux questions ainsi posées avant le **16 août 2022**

7. Contenu des offres

- Les références du candidat sur ce type de mission
- L'accompagnement proposé et la méthodologie de travail
- Une approche budgétaire détaillée
- Les ressources humaines opérationnelles dédiées au projet

Les propositions des candidats devront démontrer de manière claire et concise l'aptitude de l'entreprise à répondre aux besoins exprimés dans la présente consultation.

Chaque offre doit être exprimée de manière ferme, irrévocable, inconditionnelle et pour une validité de 60 (soixante) jours à compter de la date de sa remise.



8. Modalités de sélection

Le Comité d'organisation des Championnats du Monde WPA PARIS'23 organise sa consultation selon une procédure ouverte, transparente et non discriminatoire, dans le respect des règles de la concurrence.

La FF Handisport et le COMAP WPA PARIS'23 seront particulièrement attentifs à la compréhension par les candidats des enjeux stratégiques liés à la spécificité handisport, à leur adaptabilité au fonctionnement événementiel et sportif de la structure, ainsi qu'aux profils de l'équipe opérationnelle proposée. Les offres remises par les candidats seront examinées par une commission de la FF Handisport et du COMAP dont la composition sera arrêtée en temps utiles par les élus du COMAP. La commission mènera la procédure de consultation, évaluera et classera les offres conformément aux principes exposés ci-après. Elle est investie du pouvoir de déclarer la consultation infructueuse.

Toute offre dont le contenu n'est pas conforme à l'objet et/ou aux conditions de la consultation pourra être qualifiée de non-conforme par la commission chargée d'examiner les offres.

Après élimination des dossiers irrecevables ou non-conformes, la commission, si elle ne déclare pas la consultation infructueuse à ce stade, pourra opérer si elle l'estime nécessaire, une pré-sélection des 3 meilleurs dossiers en appliquant aux offres les critères de sélection et de notation suivant :

- Qualification et expérience professionnelle du candidat (20 %) ;
- Prix (30 %) ;
- Compréhension du besoin et du contexte du projet (20 %) ;
- Qualité de la proposition et respect des spécificités du règlement de la consultation (20 %).
- Démarche RSE de l'entreprise/Agence (10%)

S'il y a lieu, les candidats seront invités à soutenir leur candidature devant la commission le **19 septembre 2022**. Elle pourra entendre les candidats ayant présenté une offre recevable, dans les limites de ceux présélectionnés le cas échéant. La note ainsi obtenue par les candidats sera provisoire et pourra être révisée à la hausse ou à la baisse à l'issue de la soutenance dans les conditions énoncées ci-après.

Au terme de la consultation, et en fonction des offres soumises, la FF Handisport et le COMAP WPA PARIS'23 se réservent le droit de :

- Ne pas retenir de candidat
- Mettre un terme à la consultation à tout moment
- Déclarer la consultation infructueuse puis : soit lancer une nouvelle consultation, soit négocier de gré à gré avec un ou plusieurs candidats en vue de lui/leur confier, en partie ou en totalité, les prestations, soit, sans motif particulier et sans possibilité de recours, décider souverainement de mettre un terme à la procédure d'appel à candidature engagée.

Confidentialité : Le candidat devra respecter la plus stricte confidentialité de tout document et/ou toute informations relatives aux stipulations de la consultation, et ce, dès réception de la consultation par le candidat et sans limitation de durée. Tout candidat manquant à cette obligation de confidentialité pourra être exclu de la consultation. Le candidat s'oblige à faire respecter cette obligation par l'ensemble de ses salariés et intervenants de quelque nature qu'ils soient, permanents ou occasionnels et, notamment, sans que cette liste soit limitative, à ses conseillers et sous-traitants.